



Fédération Nationale des
Activités de la Dépollution et de
l'Environnement

FNADE Actualités n°152

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES



© FNADE

Grâce à nos différents intervenants que je remercie chaleureusement, car les échanges ont été très riches, nous sommes sortis de notre zone de confort. Nous avons appris sur le comportement du citoyen, grâce aux sciences comportementales et au nudge qui sont complémentaires aux autres leviers qui nous sont plus familiers - la réglementation, la communication et la tarification - et qu'il y a là une véritable marge de manœuvre pour améliorer les performances de tri.

Nous avons eu la surprise, il faut le dire, de partager la situation paradoxale des acteurs historiques du réemploi qui se trouvent aujourd'hui en difficulté alors que la loi AGEC a favorisé le développement du réemploi. Nous avons également appris des témoignages d'acteurs de différents territoires comment tisser du lien avec le citoyen, répondant ainsi à cette injonction de concilier idéal sociétal et réalités quotidiennes. Et enfin lors de la clôture, Antoine PELLION a rappelé la place essentielle de l'économie circulaire dans la transition écologique, soulignant l'importance de cette boucle vertueuse pour assurer

notre souveraineté matières et énergétique et ouvrant les échanges avec la salle sur les différentes modalités de mise en œuvre.

Ensemble, nous avons progressé dans la connaissance du citoyen, de ce qui le motive et le freine pour être pleinement acteur de la transition écologique. Vous avez été nombreux à souligner la qualité des interventions de cette journée. Elle est à mon sens le fruit de la diversité des acteurs qui se sont exprimés et à l'image de l'engagement de tous.

Antoine BOUSSEAU



© FNADE

Ce sujet d'actualité a rassemblé près de 200 participants et des journalistes, tous ont pu assister à des débats riches lors des deux tables rondes.

Cet événement, relayé sur les réseaux sociaux a suscité de l'intérêt avec plus de 17 000 vues sur nos posts.

[Pour voir en replay et accéder à tous les documents : communiqué de presse, présentations, film relatifs à cet événement.](#)



L'environnement et le climat : des priorités pour les cinq prochaines années

Nos déchets sont une ressource locale et durable

Les entreprises de la filière déchets, rassemblées au sein de la FNADE, collectent, trient, recyclent et valorisent les déchets des ménages et des entreprises. Ainsi, elles produisent des matières premières de recyclage en substitution de matières vierges limitées, des fertilisants pour les sols qui limitent l'utilisation d'engrais minéraux importés et de l'énergie bas carbone issue de la valorisation énergétique des déchets résiduels en substitution d'énergies fossiles.

Elles contribuent ainsi à la préservation des ressources et à la souveraineté de l'Europe en limitant l'importation de matières et d'énergie, et participent à la décarbonation et au développement de l'industrie et des territoires. Enfin, en décontaminant et éliminant les déchets dangereux elles assurent un environnement sain et la protection de la santé.

Nos déchets sont une ressource locale et durable, un maillon indispensable de l'économie circulaire : Au sein de l'Europe, ils permettent de limiter les importations de matières et d'énergie. Ils sont aussi un levier de décarbonation de l'industrie et des territoires. Dans un contexte de forte dépendance européenne aux matières et à l'énergie, la mise en œuvre pragmatique des mesures engagées lors du précédent mandat s'impose.

Il faut maintenant décliner et soutenir les ambitions du Green Deal pour produire mieux, consommer mieux et recycler davantage. Il faut également poursuivre l'ambition zéro pollution afin de protéger l'environnement et la santé.

Réindustrialiser vert, c'est donc à la fois développer une industrie plus résiliente et moins dépendante des marchés internationaux, mais également assurer une production de matières recyclées de haute qualité, à travers la dépollution et en évitant le déclassement des déchets dangereux, et de l'énergie renouvelable et de récupération.

- [Les propositions de la FNADE](#)
- [Communiqué de presse : Elections européennes : les propositions de la FNADE pour réindustrialiser vert, contribuer à la souveraineté et garantir un marché libre et concurrentiel](#)



© PAPREC

Afin d'anticiper l'impact de ces transformations sur les besoins en emplois et en compétences, l'étude a pour objectif de comprendre les enjeux et les tendances actuelles et futures dans l'évolution des emplois et des compétences via :

- Un état des lieux de la branche
- L'identification de l'impact des facteurs de mutation dans une logique prospective des métiers et des compétences

Un panel d'outils d'accompagnement à destination des entreprises

dans le cadre de leurs démarches de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (GEPP) à savoir :

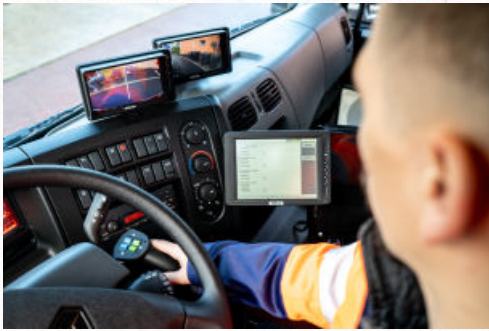
- Une cartographie des métiers et fiches métiers incluant une dimension prospective
- Une cartographie prospective et une analyse de l'offre de formation en vue de mesurer l'adéquation aux besoins des entreprises et des salariés, aujourd'hui et à horizon 2030.
- Des pistes d'actions pour répondre aux besoins futurs identifiés

Cette étude permettra également de mieux appréhender des changements majeurs tels que :

- **L'impact de l'évolution constante de la réglementation** en ce qui concerne les normes de collecte et de traitement des déchets, ou encore l'introduction de nouvelles obligations qui nécessite des ajustements logistiques et opérationnels importants.
- **Les attentes des donneurs d'ordre** pour réduire les coûts de la gestion des déchets et la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation pour réduire le volume de déchets traités qui impacteront la branche.
- **Les poubelles intelligentes et les véhicules intelligents** sont les deux évolutions qui vont particulièrement impacter la collecte des déchets pour les entreprises et le tri des déchets au travers du tri optique.
- **L'émergence de nouveaux métiers** (technicien/ne valoriste du réemploi...) et **porteurs d'emplois** (technicien de traitement de déchets...) dans le domaine du développement durable, offrant des opportunités pour innover et répondre aux défis environnementaux.
- **L'intensification du risque de tension au recrutement sur les métiers de la maintenance et de la conduite** du fait d'une forte demande et de la concurrence par d'autres secteurs d'activité.

Un webinaire de restitution de l'étude prospective des activités du déchet a eu lieu le 3 juillet 2024 pour partager les résultats de l'étude avec les entreprises adhérentes.

[Synthèse d'Akto : Regard prospectif sur la branche des Activités du déchet et de la propreté urbaine à 5 ans](#)



©PAPREC

Cette démarche a pour objectif de mieux encadrer l'utilisation des outils avec notamment la publication de fiches de bonnes pratiques. Elles viendront enrichir le guide de sensibilisation au RGPD pour les collectivités territoriales et seront adaptées pour chaque famille de métiers concernées : pré-collecte, collecte, exploitation de déchèteries.

Ces documents permettront d'établir le niveau de responsabilité de chaque acteur pour tous les cas d'usages rencontrés et notamment les plus innovants, et donc, les mesures à mettre en

œuvre dans le cadre du RGPD.

Les Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) étant aussi concernés, il sera proposé aux associations de représentation des collectivités territoriales (AMORCE, AMF, Intercommunalités de France...) de participer aux travaux.

JURIDIQUE

FAMAD
Syndicat des Fabricants de Matériels pour la gestion des Déchets
Membre de la FNADE

LES MODALITÉS DE RÉVISION DES PRIX DES MARCHÉS PUBLICS POUR LES BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES

I - LE CONTEXTE

Les adhérents du syndicat FAMAD (membre de la FNADE) assurent l'approvisionnement en matériel et notamment en Benne à Ordures Ménagères (BOM) aux collectivités territoriales et opérateurs privés qui traitent la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire. Actuellement, il y a plus de 1000 bennes à ordures ménagères avec des lots-concours qui sont livrés chaque année en France (source FAMAD).

Ces prestations font l'objet de contrats de droit privé ou de marchés publics, selon le type d'acheteur concerné. Les fabricants de BOM constatent cependant que les clauses de révision des prix insérées au Châssis de Caractérisation des Entreprises (CCE) lors d'une procédure de passation de marché public sont inadéquates. A titre d'exemple, il peut s'agir de la structuration de la formule de révision ou des indices sélectionnés qui ne sont pas toujours pertinents.

Dès lors, les prix facturés peuvent être inférieurs aux dépenses réelles liées à l'exécution des prestations par les entreprises, cela peut ainsi remettre en cause l'équilibre économique des contrats et engendrer des pertes importantes pour les prestataires. Cette situation a été accentuée par la crise sanitaire et la crise économique actuelle et a favorisé des déséquilibres économiques importants.

C'est dans le cadre de cette problématique qu'un guide a été publié par la FNADE et le SENEFD. Il constitue un outil d'aide à la mise en œuvre de modalités des clauses de révisions. Son objectif est de rappeler les obligations réglementaires relatives aux modalités de révision des prix et d'apporter des recommandations générales et spécifiques à différents marchés. Le secteur des BOM n'est pas concerné par ce document, les constructeurs ont souhaité publier un document complémentaire sur cette thématique.

L'objectif de cette fiche est de formuler des recommandations spécifiques aux marchés publics de fabrication et distribution de Benne à Ordures Ménagères. Elle s'inscrit en complément des recommandations générales indiquées par la FNADE.

Il est à préciser que les autres types de véhicules ne sont pas concernés par le présent document.

<https://www.famad.org/fr/actualites/famad>

* Fiche à compléter en part dans les marchés publics - guide relatif aux marchés de la gestion des déchets - https://www.famad.org/fr/actualites/famad_parc12027-FNADE-SENEFD-Date-Revision-Prix-191.pdf

www.famad.fr

FICHE THÉMATIQUE



© FAMAD

Il s'agit d'indices qui permettent de relier l'évolution du prix d'achat avec le coût des matières premières principales utilisées dans la fabrication des Benne à Ordures Ménagères (BOM). Les préconisations portent également sur une fréquence adaptée de révision et sur la mise en œuvre d'une formule révisable qui peut faire l'objet de modifications tout au long de la vie du marché. Elles viennent en complément du guide déjà publié par la FNADE, qui rappelle l'ensemble de la réglementation applicable au secteur de la gestion des déchets et qui formule des préconisations générales.

- [Fiche technique : les modalités de révision des prix des marchés publics pour les bennes à ordures ménagères](#)
- [Guide : La révision des prix dans les marchés publics : guide relatif aux marchés de la gestion des déchets](#)

Lors de la Commission inter Filières de Responsabilité Elargie des Producteurs (CIFREP) du 21 décembre dernier, le seul organisme à avoir présenté un dossier de demande d'agrément, Citéo Pro, avait recueilli un vote négatif sur son dossier. Les pouvoirs publics avaient alors estimé, entre autres, que les discussions avec les opérateurs de la gestion des déchets n'étaient pas suffisamment abouties pour élaborer une filière « Emballages de la Restauration » robuste. Alors que des négociations avaient été initiées avec les opérateurs, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a délivré un agrément à Citéo Pro sans attendre la conclusion des travaux entre Citéo Pro et ces mêmes opérateurs. La FNADE n'a donc pu que constater que Citéo Pro était agréé du 14 mars 2024 au 31 décembre 2029 sur des schémas opérationnels encore très perfectibles. Des barèmes de couverture des coûts des opérateurs de la gestion des déchets ont été proposés pour cette année 2024 sans avoir pu être modifiés par nos travaux d'expertise en cours.

L'agrément donné ne devant pas arrêter les discussions en cours, la FNADE est depuis février, investie au sein de groupes de travail afin de coconstruire, avec Citéo Pro, les nouveaux fondements d'une filière REP efficace et pragmatique. En effet les barèmes 2024, considérés comme insuffisants par la FNADE et les parties prenantes, des négociations sont en cours afin que ces derniers couvrent la réalité des coûts des opérateurs sur ce gisement pour l'année 2025. Les discussions se poursuivent pour affiner le montage opérationnel de la filière mais également réévaluer les soutiens nécessaires pour enclencher de réelles actions sur ce segment professionnel. Cette REP devrait entrer dans sa phase opérationnelle au mois d'octobre 2024 sur une partie du territoire ; la première année, la REP devrait couvrir 30% du territoire.

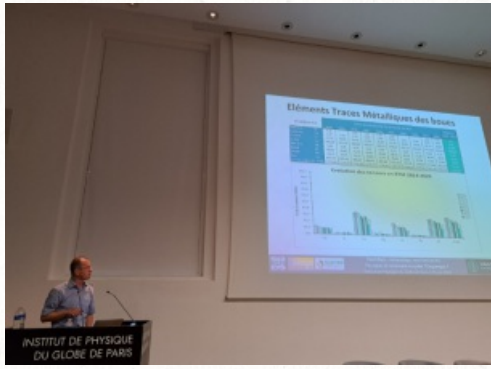
Afin de pouvoir se positionner sur la partie collecte, les opérateurs devront se référencer en respectant les critères prescrits par Citéo Pro ; la sélection concernant la massification et le tri se fera quant à elle via des appels d'offres lancés par Citéo Pro. Les candidatures pour le référencement de la collecte et les appels d'offres pour le marché de massification, transport, tri et reprise en vue du recyclage des déchets d'emballages de la restauration sont ouverts depuis début juillet.



© SUEZ – Maxime DUFOUR

La FNADE a pu exprimer lors de la première consultation publique du mois d'avril sa déception. En effet, les déchèteries professionnelles sont exclues du maillage de reprise. Pour la FNADE, il semble essentiel d'optimiser le maillage en s'appuyant sur le réseau déjà existant et performant des déchèteries professionnelles, et permettre ainsi aux opérateurs d'avoir une vision à long terme pour sécuriser leurs investissements. Ce dernier point est impératif pour pérenniser les installations et filières dans un contexte où la REP Produits et Matériaux de Construction du Bâtiment (PMCB) peine à démarrer.

Le 10 juin dernier, la DGPR a de nouveau proposé un projet de texte afin de modifier les conditions de reprise sans frais des distributeurs. Dans ce nouveau projet, les distributeurs peuvent déroger à cette obligation de reprise en la transférant à une installation de reprise située à proximité. Les coûts supportés par cette installation seront pris en charge par l'éco-organisme qui devra également être signataire de la convention entre le distributeur et l'installation de reprise. La FNADE est satisfaite de ce projet de décret qui permet d'inscrire les déchèteries professionnelles qui le souhaitent dans le maillage des points de reprise.



©FNADE

- [Intervention de Jean-Luc JOSIAUD et Philippine MARONNE lors de l'événement](#)



©SYPREA

Deux communiqués de presse ont été publiés, un premier du SYPREA et de la FNADE début avril dans lequel la profession alerte sur le manque de visibilité et appelle à la finalisation des textes mis en consultation en prenant en compte la réalité opérationnelle de la filière rappelée par l'ensemble des acteurs dans le cadre de la consultation. Un second communiqué multi-signataires associant les différentes parties prenantes dont la FNADE et le SYPREA a été publié début mai.

- [Communiqué de presse : Socle Commun : les fertilisants organiques, une ressource pour nourrir les sols agricoles à ne pas négliger ! La profession alerte sur le manque de visibilité et appelle à une finalisation du texte co-construite avec l'ensemble des acteurs - FNADE](#)
- [Communiqué de presse : Pour un vrai socle commun utilisant au mieux les matières fertilisantes issues des collectivités et contribuant à la souveraineté en matière agricole](#)

Etat des lieux en 2024

En 2024, la Direction Générale de la Prévention des Risques (DGPR) a publié sur son site les différents documents justificatifs pour appliquer cette nouvelle obligation.

On retrouve :

- Les formats de protocoles de caractérisation pour justifier du respect des quantités limites, par nature de déchets; apportées en ISDND
- Les formats d'attestation sur l'honneur pour justifier du tri des déchets réalisé par le producteur de déchets;
- Une mise à jour d'une FAQ concernant les modalités d'application de la réglementation.

Vous retrouverez l'ensemble des documents au lien suivant : <https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/conditions-lelimination-dechets-non-dangereux>

Calendrier 2024

Avec l'introduction de limites progressives (*fixée par seuils*) d'élimination des OmR en ISDND à partir du 1er janvier 2025, la DGPR a lancé un groupe de travail sur son application en 2025.

Pour mémoire, les seuils limites d'acceptation des déchets en ISDND sont définis dans le décret du 16 septembre 2021 relatif aux conditions d'élimination des déchets non dangereux ; l'interdiction d'élimination dans les ISDND des déchets non dangereux valorisables s'applique à l'exclusion des ordures ménagères résiduelles (sauf refus de tri) :

1. A compter du 1er janvier 2022, au chargement des bennes ou des autres contenants concernés lorsqu'il est constitué, en masse, à plus de 30 % de métal, à plus de 30 % de plastique, à plus de 30 % de verre, à plus de 30 % de bois ou à plus de 30 % de fraction minérale inerte composée de béton, de briques, de tuiles, de céramiques et de pierres;
2. A compter du 1er janvier 2022, au chargement des bennes ou autres contenants concernés lorsqu'il est constitué, en masse, à plus de 50 % de papier, à plus de 50 % de plâtre ou à plus de 50 % de biodéchets;
3. A compter du 1er janvier 2024, au chargement des bennes ou autres contenants concernés constitué à plus de 30 %, en masse, de biodéchets;
4. A compter du 1er janvier 2025, au chargement des bennes ou autres contenants concernés dont le contenu est constitué à plus de 30 %, en masse, de déchets textiles;
5. A compter du 1er janvier 2025, au chargement des bennes ou autres contenants concernés constitué à plus de 70 %, en masse, de l'ensemble des déchets mentionnés aux 1° à 4°;
6. A compter du 1er janvier 2028, au chargement des bennes ou autres contenants concernés constitué à plus de 50 %, en masse, de l'ensemble des déchets mentionnés aux 1° à 4°.

Pour les Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) :

- A compter du 1er janvier 2025, au chargement des bennes ou des autres contenants concernés comportant plus de 65 %, en masse, de biodéchets ainsi que de déchets relevant du principe de responsabilité élargie du producteur;
- A compter du 1er janvier 2030, au chargement des bennes ou des autres contenants concernés comportant plus de 60 %, en masse, de biodéchets et de déchets soumis au principe de responsabilité élargie du producteur.



Dans ce nouveau format sur 2 jours à Paris, Pollutec est l'opportunité d'échanges et de partages à travers de nombreuses conférences et animations.

La FNADE sera partenaire de cette édition parisienne avec 3 conférences et un stand.

SAVE THE DATE !

[Pour en savoir plus sur Pollutec Paris](#)



© AMORCE

© AMORCE

Le 23 mai 2024, au colloque AMORCE : Déchets résiduels : comment sortir de l'impasse ? David LAMY, Vice-Président de la FEAD, a répondu à la question "La France est-elle la mauvaise élève de la gestion des déchets en Europe ?" Lucie MUNIESA, Présidente de la Commission Relations Institutionnelles de la FNADE, est intervenue à la deuxième table ronde sur le thème "Quelles solutions nationales pour sortir de l'impasse ?"

[Intervention de David LAMY et Lucie MUNIESA au colloque d'AMORCE : "Déchets résiduels : comment sortir de l'impasse ?" | FNADE](#)



© AROMATES

Le 14 mars 2024 à Aromates lors de la 7^{ème} conférence nationale sur les déchets ménagers, Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE a répondu à la question : " Déchets ménagers plastique : que peut (encore) le politique ?"

- [Intervention d'Antoine BOUSSEAU à Aromates : 7ème conférence nationale sur les déchets ménagers | FNADE](#)
- [Pour voir les meilleurs moments de l'événement](#)



© Assises sur la Prévention du risque incendie dans la filière DEEE

Le 30 mai 2024, aux Assises sur la Prévention du risque incendie dans la filière DEEE, Hervé SIRENA, Vice-Président de la Commission REP, a répondu à la question : « Quelles pistes pour réduire le risque incendie dans la chaîne logistique et traitement ? »

[Intervention d'Hervé SIRENA : Assises sur la Prévention du risque incendie dans la filière DEEE | FNADE](#)



© ASPRODET

Le 28 mars 2024, à ASPRODET : Traçabilité des déchets et des terres & transferts transfrontaliers : Cadre général & transferts illégaux, Benjamin DENIS, Président de la Commission Transition Ecologique et Climat, est intervenu sur les questions de traçabilité, les avancées législatives, bilan et solutions envisagées.



© FNADE

Lors de cette journée, le renouvellement de mandat du Président de la FNADE d'Antoine Bousseau a été salué.

Les rapports d'activités et financiers de l'année écoulée ainsi que les évolutions de la gouvernance ont été présentés et ratifiés pour le SNAD et la FNADE.

A noter, deux nouveaux présidents :

- François PYREK – Président de la Commission Sociale du SNAD
- Emmanuel PARMENTIER – Président du SNIDE



© Emmanuel PARMENTIER

- Emmanuel PARMENTIER – Président du SNIDE



© SUEZ

- François PYREK – Président de la Commission Sociale du SNAD



© Franck DUNOUAU

Lors de cet événement, a aussi été annoncé, le renouvellement du mandat du Président Antoine BOUSSEAU.

Il animera notamment les travaux de la Commission des Affaires Européennes de la FNADE et contribuera aux travaux de la FEAD. Alexis a auparavant exercé à Bruxelles dans l'industrie pendant 10 ans. Il a notamment travaillé dans le secteur la valorisation énergétique des déchets au niveau européen pendant deux années et est spécialiste des BREFs. Dans le contexte des récentes élections européennes, il aura à porter la parole des industriels de la filière déchets auprès des élus du Parlement européen.



ERESE, Bureau d'études Énergies Réseaux et Environnement accompagne la performance environnementale du patrimoine résidentiel et tertiaire des Maîtres d'Ouvrage publics et privés : stratégie de décarbonation des énergies & réduction d'émissions GES, schémas directeur énergie-carbone, AMO & études de faisabilité réseaux urbains, audits & STD, AMO ENR&R, MOE travaux efficacité énergétique TCE, achat d'énergies, AMO MGP & CPE, accompagnement subventions et financement de travaux...

ERESE a intégré la FNADE en mai 2024.

© ERESE



Inddigo est un bureau d'études de conseil et d'ingénierie, œuvre depuis 35 ans pour accélérer la transition, de la stratégie à la mise en œuvre, grâce à la diversité de ses domaines d'activités et une approche systémique : Économie circulaire & Déchets, Énergies, Bâtiment, Mobilité & Logistique, Paysage & Aménagement urbain et territorial, Biodiversité & Milieux naturels, Décarbonation de l'industrie, Résilience climatique, Portuaire & Maritime, Santé environnementale & planétaire. Inddigo compte 16 implantations en métropole et dans les Caraïbes. ce bureau d'études est spécialisé dans le conseil, la maîtrise d'œuvre, l'assistance à maître d'ouvrage, le suivi d'exploitation, le management environnemental dans le domaine des déchets, mais aussi dans les domaines de l'énergie, des déplacements, du bâtiment et du développement durable.

INDDIGO a intégré la FNADE en mai 2024.

© INDDIGO



- [Guide des bonnes pratiques des ports en Île-de-France : Charte Amélioration des Ports Haropa](#)



- [Paroles de citoyens : le micro-trottoir du congrès de la FNADE 2024](#)

© FNADE

- [Élections européennes 2024 : L'environnement et le climat des priorités pour les cinq prochaines années](#)



L'environnement et le climat : des priorités pour les cinq prochaines années

Nos déchets sont une ressource locale et durable

Les entreprises de la filière déchets, rassemblées au sein de la FNADE, collectent, trient, recyclent et valorisent les déchets des ménages et des entreprises. Ainsi, elles produisent des matières premières de recyclage en substitution de matières vierges limitées, des fertilisants pour les sols qui limitent l'utilisation d'engrais minéraux importés et de l'énergie bas carbone issue de la valorisation énergétique des déchets résiduels en substitution d'énergies fossiles.

Elles contribuent ainsi à la préservation des ressources et à la souveraineté de l'Europe en limitant l'importation de matières et d'énergie, et participent à la décarbonation et au développement de l'industrie et des territoires. Enfin, en décontaminant et éliminant les déchets dangereux elles assurent un environnement sain et la protection de la santé.

© FNADE

JURIDIQUE

FAMAD
Syndicat des Fabricants de Matériels pour la gestion des Déchets
Membre de la FNADE

LES MODALITÉS DE RÉVISION DES PRIX DES MARCHÉS PUBLICS POUR LES BENNES À ORDURES MÉNAGÈRES

I - LE CONTEXTE

Les adhérents du syndicat FAMAD (membre de la FNADE) assurent l'approvisionnement en matériel et notamment en Benne à Ordures Ménagères (BOM) aux collectivités territoriales et également privés qui réalisent la collecte des déchets ménagers sur l'ensemble du territoire. Actuellement, il y a plus de 1500 bennes à ordures ménagères avec des lives-conteneurs qui sont livrés chaque année en France (source FAMAD).

Ces prestations font l'objet de contrats de droit privé ou de marchés publics selon le type d'acheteur concerné. Les fabricants de BOM constatent cependant que les clauses de révision des prix insérées au Dossier de Consultation des Entreprises (DCE) lors d'une procédure de passation de marché public sont inadéquates. À titre d'exemple, il peut s'agir de la structure de la formule de révision ou des indices sélectionnés qui ne sont pas toujours pertinents.

De surcroît, les prix facturés peuvent être influencés par différents facteurs liés à l'exécution des prestations par les entreprises, tels que par exemple en raison d'équilibre économique des contrats et engendrer des pertes importantes pour les prestataires. Cette situation a été accentuée par la crise sanitaire et la crise économique actuelle et a favorisé des déséquilibres économiques importants.

C'est dans le cadre de cette problématique qu'un guide a été publié par la FNADE et le SNERFD, il constitue un outil d'aide à la décision à destination des collectivités territoriales. Son objectif est de rappeler les obligations réglementaires relatives aux modalités de révision des prix et d'émettre des recommandations générales et spécifiques à différents marchés. Le secteur des BOM n'étant pas concerné par ce document, les constructeurs ont souhaité publier un document complémentaire sur cette thématique.

L'objectif de cette fiche est de formuler des recommandations spécifiques aux marchés publics de fabrication et distribution de Benne à Ordures Ménagères. Elle constitue en complément des recommandations générales indiquées par la FNADE.

Il est à préciser que les autres types de véhicules ne sont pas concernés par le présent document.

1 <https://www.fna-de.org/fr/actualites/famad>
2 <https://www.fna-de.org/fr/actualites/famad> - guide relatif aux matériels de la gestion des déchets - <https://www.fna-de.org/fr/actualites/famad> - guide relatif aux matériels de la gestion des déchets - <https://www.fna-de.org/fr/actualites/famad> - guide relatif aux matériels de la gestion des déchets - <https://www.fna-de.org/fr/actualites/famad> - guide relatif aux matériels de la gestion des déchets

www.famad.fr

FICHE THÉMATIQUE

© FNADE

- [Modalités de Révision des Prix des Marchés Publics : Recommandations spécifiques pour les Bennes à Ordures Ménagères](#)

- [Plaquette FNADE : le recyclage organique c'est l'affaire de tous ! Les déchets alimentaires](#)



The infographic features a central title "LE RECYCLAGE ORGANIQUE" in bold black letters, with the subtitle "c'est l'affaire de Tous !" in a smaller font below it. Underneath the subtitle is a green box containing the text "les déchets alimentaires". The graphic is composed of several circular images connected by dotted lines: a brown paper bag, a green field with a white dome, a tractor in a field, a pile of food scraps, and a person preparing food on a wooden board. The FNADE logo is positioned at the bottom left of the infographic.

LE RECYCLAGE ORGANIQUE
c'est l'affaire de Tous !
les déchets alimentaires

fnade



- [Le vendredi 6 septembre 2024, aura lieu le webinaire : « Réseaux de chaleur cartographie » d'AMORCE.](#)
- [Le mardi 10 septembre 2024, aura lieu le webinaire : « Défi Sobriété -10% d'eau » d'AMORCE.](#)
- [Du 1er au 2 octobre 2024, aura lieu le 22ème forum du Cercle National du Recyclage à Villejust \(91\) : "Responsabilités et place des collectivités locales dans la gestion des déchets et au sein des filières REP".](#)
- [Le 3 octobre 2024, aura lieu à Paris le Colloque : "Sites pollués : nouvelles perspectives pour les donneurs d'ordre" de l'UPDS.](#)
- [Le 3 octobre 2024, aura lieu à Nantes la 18ème édition des Assises des déchets sur le thème : "Plus loin que nos déchets". Antoine BOUSSEAU, Président de la FNADE, interviendra à l'atelier 2 : Premiers bilans de la loi AGEC, au côté de Jean HORNAIN, Directeur général CITEO, Johann LECONTE, pilote du réseau prévention et gestion des déchets FNE, René-Louis PERRIER, Président ECOLOGIC et Véronique RIOTTON, Rapporteur de la mission d'évaluation de l'impact de la loi AGEC.](#)
- [Du 9 au 11 octobre, aura lieu à Montpellier le Congrès : « Les nouveaux enjeux de la transition écologique » d'AMORCE.](#)
- [Du 5 au 8 novembre 2024, aura lieu Ecomondo en Italie, le salon de l'économie circulaire, dont la valorisation des déchets.](#)
- [Du 19 au 21 novembre 2024, aura lieu à Paris le salon des maires et des collectivités.](#)
- [Du 26 au 27 novembre 2024, aura lieu à Paris le salon Pollutec.](#)